

Choisir sa grille tarifaire d'électricité

Les réponses à vos questions les plus fréquentes se trouvent ici.

Quelle est la meilleure option pour moi?

Tout dépend de votre consommation d'électricité et de votre mode de vie. Certains clients peuvent préférer la tarification selon l'heure de consommation et d'autres, le tarif d'électricité de nuit très bas. Par exemple, les clients qui travaillent en horaires décalés peuvent consommer une plus grande partie de leurs besoins en électricité aux heures creuses pendant lesquelles les prix sont les plus bas. Par ailleurs, certains clients, comme ceux qui rechargent un véhicule électrique, peuvent également vouloir profiter du tarif d'électricité de nuit très bas qui s'applique de 23 h à 7 h tous les jours. D'autres consommateurs préféreront peut-être la tarification par palier parce que leur consommation mensuelle totale dépasse rarement 1 000 kWh par mois en hiver ou 600 kWh en été.

Quelques facteurs sont à prendre en compte lorsque vous envisagez de changer de plan de tarification. Quelle quantité d'électricité consommez-vous par mois? Pouvez-vous transférer votre consommation vers des heures de la journée auxquelles les tarifs sont plus bas, comme en soirée ou durant la fin de semaine? La quantité d'électricité que vous consommez varie-t-elle en fonction de la saison?

Rien ne garantit que vous ferez des économies si vous changez de plan de tarification. L'incidence totale du changement sur la facture variera en fonction de la quantité d'électricité consommée au cours d'un mois et de la période à laquelle elle est consommée pendant la journée. Comparez la tarification selon l'heure de consommation, le tarif d'électricité de nuit très bas et la tarification par paliers à l'aide de notre [calculatrice de facture](#).

Comment faire pour changer de plan?

Si vous souhaitez changer de grille tarifaire, vous devez en informer votre service public en remplissant un formulaire de choix. Communiquez directement votre service public ou visitez son site Web pour obtenir le formulaire de choix.

Si le plan de tarification choisi ne me convient pas, puis-je revenir au plan précédent?

Oui. Si vous avez choisi de changer de plan de tarification et que vous décidez plus tard de revenir à la tarification précédente, vous pouvez le faire à tout moment.

Je vis dans une copropriété/un appartement et on m'a dit que je ne peux pas changer de plan de tarification. Pourquoi?

Si vous vivez dans une copropriété ou un appartement qui possède son compteur individuel et que votre facture provient d'une société autre qu'un service public d'électricité, vous dépendez d'un fournisseur de compteurs divisionnaires. Les clients d'un fournisseur de compteurs divisionnaires ne peuvent pas changer de plan de tarification. Cette décision doit être prise pour l'ensemble du bâtiment par la personne qui a retenu les services d'un fournisseur de compteurs divisionnaires pour la propriété. Dans la plupart des cas, c'est le gestionnaire immobilier, le propriétaire ou le conseil de copropriété qui s'occupe de l'entente.

